

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 36
N° identifiant 2023-0007

Titre Attribution de subvention de la ville de Poitiers à la Caisse des écoles - Année 2023

Rapporteur(s) Mme Hélène PAUMIER
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Convention de partenariat entre la ville de Poitiers et la Caisse des écoles

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT</p> <p>Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p> <p>Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT</p> <p>M. Anthony BROTTIER</p> <p>Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.		
--------------	--	--	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Éducation - Accueil périscolaire
------------------	---

L'éducation populaire est au cœur de la politique municipale. Pour donner aux plus jeunes les clés pour bien vivre dans le monde d'aujourd'hui et de demain, la municipalité développe et encourage des projets favorisant la liberté de penser, le développement du pouvoir d'agir de chaque individu et notamment des plus jeunes ainsi que l'engagement volontaire dans la construction des projets individuels et collectifs. Cette éducation s'inscrit dans une recherche de développer l'esprit critique, la cohésion sociale et l'éducation à la paix. Le Projet éducatif global (PEG) 2022-2027, qui fixe les orientations de la municipalité, est garant de cette ambition.

Cette politique se décline avec l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs dans un esprit de coopération au service de la progression de l'enfant.

Il vous est proposé d'accorder le soutien de la Ville aux programmes suivants :

« Programme de réussite éducative »

La Ville s'appuie sur la Caisse des écoles pour assurer le portage administratif, juridique et financier du Programme de réussite éducative (PRE).

Le PRE est un dispositif de prévention qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans prioritairement domiciliés dans les quartiers de la politique de la Ville. L'équipe de réussite éducative coordonne les acteurs socio-éducatifs et propose à la famille un accompagnement individualisé en travaillant les questions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles et sportives. Cet accompagnement se fait prioritairement dans l'environnement familial.

En 2022, le PRE a ainsi contribué au parcours de 653 enfants et de leurs familles (interprétariats, accompagnements individuels adaptés, sorties culturelles...).

La Ville, l'état, la Caisse d'allocations familiales (Caf), le Conseil départemental et les services de l'éducation nationale sont partenaires du PRE.

La ville de Poitiers contribue au fonctionnement de la caisse des écoles et à la mise en œuvre des missions du PRE par l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle, la mise à disposition de personnels et de locaux.

La Caisse des écoles a besoin du concours du personnel de la Ville pour, d'une part, élaborer et suivre son budget et, d'autre part, mettre en œuvre les orientations politiques du PRE. Une convention de partenariat entre la ville de Poitiers et la Caisse des écoles précise la contribution des agents de la ville qui y concourent et les conditions financières afférentes.

La Ville met à disposition de la caisse des écoles de Poitiers des locaux situés à l'école élémentaire Tony Lainé, hébergeant l'équipe de Réussite éducative. Une autorisation d'occupation temporaire précise les conditions de cette mise à disposition.

Il est proposé de renouveler la subvention de la Ville à la Caisse des écoles pour le PRE à hauteur de 55 000 €.

« Cité éducative des Couronneries »

La Caisse des écoles assure le portage financier d'une partie du budget de la Cité éducative des Couronneries. Les crédits dédiés à ce programme permettent d'assurer les missions d'ingénierie (évaluation, communication, ...) et mettre en œuvre le plan d'actions visant à renforcer les prises en charge éducatives en

faveur des enfants et des jeunes de 0 à 25 du quartier et à développer la synergie des acteurs.

Le budget de la Cité éducative est composé de crédits de l'état et de crédits de la Ville. En outre, la Ville contribue par la prise en charge d'une partie du poste de cheffe de projet de la Cité éducative et la participation à divers projets sur le quartier (valorisation). Le budget de la Cité éducative est composé à 80 % de crédits de l'état (subvention) et à 20 % de crédits de la Ville (subvention et valorisation).

Pour l'année 2023, la subvention de la Ville à la Cité éducative s'élève à 11 700 € qui seront consacrés au financement de la mission d'évaluation confiée à un cabinet extérieur.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 11 700 € à la Caisse des écoles pour la Cité éducative des Couronneries.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Caisse des écoles et la Ville de Poitiers et tout autre document à intervenir sur ce sujet**
- **d'accepter les financements tels que définis ci-dessus**
- **de donner votre accord pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 66 700 € à la Caisse des écoles de Poitiers pour la mise en œuvre du PRE et de la Cité éducative**
- **d'imputer la dépense à l'article 657361 du budget Principal.**

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171104-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.1	Enseignement	